



Service Mobilité

M. El Mekhfi Mohamed
melmekhfi@evere.brussels
tel. 02 247 64 38

Destinataire : Mme BRUNO Elisa
Avenue G. Van Leeuw 88
1140, Evere
Bruxelles

Evere, le 11 février 2025

Objet : Sécurité routière et gestion de la circulation autour de la place de la paix.

Madame la Conseillère,

La Place de la Paix est un nœud de communication important dans notre commune. Elle combine une concentration de commerces de proximité, de nombreux services et logements et il s'agit d'un point de convergence pour les usagers des transports en commun, notamment le tram 55 et les bus 45 et 64. Il s'agit donc d'un endroit de forte affluence avec divers acteurs à concerter. Vous nous interrogez suite à un accident intervenu en janvier dernier entre un tram de la STIB et des personnes. L'accident n'a pas fait de blessé grave, aucun pronostic vital a été engagé. Un mineur d'âge a été transporté par ambulance à l'hôpital, le chauffeur est en état de choc. L'accident a mobilisé un nombre important de services des forces de l'ordre, de l'aide médicale urgente, de nos services communaux de médiation et du dispatching de la STIB. Des rapports reçus des services de police et de la STIB, il n'y a pas de responsabilité engagée de la Commune ou de la STIB dans cet accident. Globalement, la réponse à l'accident a été rapide et efficace. Nous pouvons apporter à vos questions, les réponses suivantes.

I. Sécurisation des usagers vulnérables

Garantir la sécurité des piétons, enfants, cyclistes et usagers des transports publics constitue une priorité pour la commune. Un premier constat de la STIB indique que la vitesse moyenne des trams dans la commune d'Evere est la plus lente de Bruxelles, s'établissant à environ 15 km/h. Si cette donnée contribue à limiter les risques d'accident grave, elle met en lumière la nécessité d'améliorer la fluidité du trafic pour la STIB. Notre volonté est de faire en sorte que les piétons soient le plus sécurisés possibles et que les comportements dangereux soient évités. Pour pallier ce problème, la commune prévoit l'installation de barrières de type Croix de Saint-André afin de mieux canaliser les flux piétons vers les traversées sécurisées prévues à cet effet. Cette solution est celle préconisée par l'ensemble des experts pour éviter des traversées de piétons dans des zones non sécurisées et non prévues à cet effet. Surtout aux abords des arrêts de transport en commun. Nous continuons à analyser leur pertinence au cas par cas mais à ce jour, l'avantage de cet équipement est clairement positif. En complément, des marquages au sol seront réalisés pour renforcer la sécurité aux abords des arrêts de tram et des passages piétons. Cette solution est également souhaitée par la STIB après une rencontre avec leurs représentants.



2. Amélioration de l'accessibilité des trottoirs

L'accessibilité des trottoirs autour de la Place de la Paix est inégale. Ils ne répondent pas tous aux normes requises pour les personnes à mobilité réduite (PMR), les poussettes et autres usagers vulnérables. Une évaluation approfondie est actuellement en cours afin de recenser les non-conformités et d'établir un plan de travaux d'adaptation. L'objectif est d'assurer une mise à niveau progressive des infrastructures pour garantir un accès sécurisé et confortable pour tous les usagers.

3. Gestion des conditions hivernales

La commune a un dispositif de réponse aux conditions hivernales rodé et efficace. Nous disposons de deux dispositifs d'épandage de fondant pour les conditions hivernales. Du sel de déneigement est dispersé sur les voiries de manière préventive et curative quand les conditions météorologiques le préconisent. Notre service de propreté est également mobilisé pour déneiger des zones critiques comme places et trottoirs devant des lieux publics. Comme c'est le cas de la place de la Paix. La STIB prévoit des interventions spécifiques concernant ses installations. En complément, la commune prévoit de lancer des campagnes de sensibilisation visant à informer les résidents sur les bonnes pratiques en période hivernale, comme le déneigement du trottoir de son habitation. Une collaboration avec les commerçants est également encouragée afin qu'ils participent activement au déneigement des trottoirs devant leurs établissements. Enfin, la commune utilise le système de surveillance numérique FixMyStreet pour identifier rapidement les zones problématiques et y déployer des équipes d'intervention.

4. Collaboration avec la STIB pour la fluidité du trafic

Afin d'assurer une gestion optimale de la circulation, la commune entretient un dialogue régulier avec la STIB. Cette collaboration vise à ajuster les mesures de sécurité en fonction des besoins identifiés et à garantir une meilleure réactivité en cas de conditions exceptionnelles (travaux, conditions climatiques, événements, etc.). Les échanges entre la commune et la STIB portent notamment sur l'adaptation des itinéraires, l'optimisation des horaires, la communication aux publics et la signalisation aux abords des arrêts. Cette coopération permet également d'explorer des solutions pour améliorer la cohabitation entre les différents modes de transport et fluidifier le trafic, tout en garantissant la sécurité des usagers.

5. Renforcement de la sensibilisation et de la signalisation

Un élément clé pour améliorer la sécurité routière réside dans la sensibilisation des conducteurs et des usagers aux risques spécifiques de la Place de la Paix. À cette fin, la commune prévoit plusieurs initiatives structurantes. Dès janvier 2025, un coordinateur de sécurité routière a été recruté afin de superviser les actions de prévention et de sensibilisation. Parallèlement, un plan communal de sécurité routière est en cours d'élaboration pour définir les priorités en matière d'aménagements et de communication. Des campagnes d'information seront menées pour rappeler l'importance du respect de la vitesse maximale de 30 km/h et pour sécuriser les traversées piétonnes aux abords des écoles et des lieux fréquentés par les enfants.



Des contrôles et actions policières sont également régulièrement menées aux abords de la place de la Paix, sensiblement sur les rues Stuckens, Van Hamme et Dekoster. En matière de signalisation, nous vous rappelons que la Région préconise de ne pas faire de signalisation particulière pour indiquer la zone 30 vu qu'il s'agit de la norme de base.

Nous avons un radar informatif en amont de la place de la paix sur la rue Stuckens pour faire de la prévention à cet effet. Une signalisation adéquate est présente pour attirer l'attention sur le passage des trams (feux intermittents, panneaux, marquages).

La commune d'Evere est pleinement engagée dans l'amélioration de la sécurité routière et de la mobilité autour de la Place de la Paix. Grâce à une approche combinant des interventions immédiates, une collaboration renforcée avec la STIB et une planification à long terme, elle entend répondre aux défis identifiés tout en garantissant un cadre de vie plus sûr et plus agréable pour tous les usagers. Ces efforts s'inscrivent dans une dynamique globale d'adaptation aux évolutions urbaines et aux besoins spécifiques de la population.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :
Par ordonnance



Rachel Vanderhaegen
Secrétaire communal f.f

Pour le Collège,
Le Bourgmestre,



Alessandro Zappala
Bourgmestre